



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 mai 2019 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA19 13 0092

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h 2, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA19 13 0093

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA19 13 0094

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER AVRIL 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA19 13 0095

MOTION POUR LE 25E ANNIVERSAIRE DU CLUB DU BONHEUR DE SAINT-LÉONARD.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, et adopte une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE le Club du Bonheur de Saint-Léonard, qui célèbre en 2019 son 25e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Club du Bonheur de Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard en offrant une gamme d'activités destinées à une clientèle spécifique, soit les jeunes adultes avec un handicap intellectuel ou physique;

CONSIDÉRANT QUE le Club du Bonheur de Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard à la lutte contre l'exclusion sociale des personnes handicapées en leur offrant des occasions d'améliorer leurs aptitudes et de socialiser avec leurs pairs.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Club du Bonheur de Saint-Léonard pour ses 25 années d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04 1190219010

Le 6 mai 2019

CA19 13 0096

MOTION POUR LE 20E ANNIVERSAIRE DU CLUB DE GYMNASTIQUE SALTO DE SAINT - LÉONARD.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, et adopte une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE le Club de gymnastique Salto de Saint-Léonard, qui célèbre en 2019 son 20e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Club de gymnastique Salto de Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard en offrant l'enseignement de la gymnastique récréative et sportive aux jeunes Léonardoises et Léonardois de 4 à 14 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Club de gymnastique Salto de Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard à faire la promotion de l'activité physique dans un contexte de plaisir et d'harmonie.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Club de gymnastique Salto de Saint-Léonard pour ses 20 années d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1190219008

CA19 13 0097

MOTION POUR LE 15E ANNIVERSAIRE DU CLUB BASKETBALL ST-LÉONARD.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, et adopte une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE le Club basketball St-Léonard, qui célèbre en 2019 son 15e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Club basketball St-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard en offrant l'enseignement du basketball aux jeunes de 4 à 18 ans;



CONSIDÉRANT QUE le Club basketball St-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'encourager un mode de vie actif dans la communauté, et ce, dès un jeune âge.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Club basketball St-Léonard pour ses 15 années d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1190219009

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 3 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Deux citoyens font des interventions. À 19 h 8, la période de questions est terminée.

CA19 13 0098

AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET « AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES GÉNÉRATIONS À L'INTENTION DES AÎNÉS AU PARC WILFRID-BASTIEN » DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA) » DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Aménagement de la place des générations à l'intention des aînés au parc Wilfrid-Bastien » pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du « Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés (PRIMADA) » du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités du programme s'appliquant à lui et contenues dans le Guide du programme.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts non-admissibles au programme associés à ce projet, y compris tout dépassement de coûts.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1195180007

CA19 13 0099

AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET « AMÉLIORATION DES AIRES DE JEUX EXTÉRIEURES DU PARC LADAUVERSIÈRE » DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT URBAIN - ENFANTS 2019-2021 » DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Amélioration des aires de jeux extérieures du parc Ladauversière » dans le cadre du « Programme d'aménagement urbain - Enfants 2019-2021 » de la Ville de Montréal.

De confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et modalités du programme.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1195180008

CA19 13 0100

OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE TROTTOIRS 2019 – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 102-159 – UNIROC CONSTRUCTION INC. – 994 389,34 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à UNIROC CONSTRUCTION INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de trottoirs 2019, appel d'offres numéro 102-159, au prix de sa soumission, soit pour un montant maximal de 947 037,47 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 994 389,34 \$, soit 947 037,47 \$, le prix de la soumission, augmenté de 47 351,87 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1195910002



CA19 13 0101

**OCTROI DE CONTRAT – PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2019 - PHASE I –
APPEL D'OFFRES NUMÉRO 102-160 – ROXBORO EXCAVATION INC. – 5 352 812,25 \$.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à ROXBORO EXCAVATION INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le Programme de réfection routière 2019 - Phase I, appel d'offres numéro 102-160, au prix de sa soumission, soit pour un montant maximal de 5 097 916,43 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 5 352 812,25 \$, soit 5 097 916,43 \$, le prix de la soumission, augmenté de 254 895,82 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1195910003

CA19 13 0102

**OCTROI DE CONTRAT – PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2019 - PHASE II –
APPEL D'OFFRES NUMÉRO 102-161 – ROXBORO EXCAVATION INC. – 5 557 000,81 \$.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'octroyer un contrat à ROXBORO EXCAVATION INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le Programme de réfection routière 2019 - Phase II, appel d'offres numéro 102-161, au prix de sa soumission, soit pour un montant maximal de 5 292 381,73 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 5 557 000,81 \$, soit 5 292 381,72 \$, le prix de la soumission, augmenté de 264 619,09 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1193693005

CA19 13 0103

OCTROI DE CONTRAT – INSTALLATION ET RÉPARATION DE CLÔTURES 2019 – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 200-95 – 166346 CANADA INC. (CLÔTURE FORTIN) – 113 448,36 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à 166346 CANADA INC. (CLÔTURE FORTIN), le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'installation et réparation de clôtures 2019, appel d'offres numéro 200-95, au prix de sa soumission, soit pour un montant maximal de 103 134,87 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 113 448,36 \$, soit 103 134,87 \$, le prix de la soumission, augmenté de 10 313,49 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1193693004

CA19 13 0104

OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE SOL SPORTIF DANS LES VESTIAIRES DE L'ARÉNA ROBERTO-LUONGO – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-167A – DISTRIBUTEUR TAPICO LTÉE – 54 161,84 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'octroyer un contrat à DISTRIBUTEUR TAPICO LTÉE, le plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement du revêtement de sol sportif dans les vestiaires de l'aréna Roberto-Luongo, appel d'offres numéro 300-167A, au prix de sa soumission, soit pour un montant total de 49 238,04 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 54 161,84 \$ soit 49 238,04 \$, le prix de la soumission, augmenté de 4 923,80 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1192242003



CA19 13 0105

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU PÔLE CIVIQUE, CULTUREL ET SPORTIF – APPEL D'OFFRES NUMÉRO SP-141 – L'ATELIER URBAIN INC. – 44 814 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'octroyer un contrat à L'ATELIER URBAIN INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour des services professionnels pour la réalisation d'un plan directeur d'aménagement du pôle civique, culturel et sportif, appel d'offres numéro SP-141, au montant total de 44 814 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1195909011

CA19 13 0106

APPROUVER L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM) POUR LES SERVICES DE CADETS POLICIERS À VÉLO EFFECTUANT DE LA PATROUILLE SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT – 50 787,36 \$.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'approuver l'entente avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour les services de cadets policiers à vélo effectuant la patrouille sur le territoire de l'arrondissement, du 3 juin 2019 au 22 septembre 2019, pour un montant total de 50 787,36 \$.

D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer ladite entente.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1195180006

CA19 13 0107

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 20 000 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD AFIN D'ASSURER LE TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT DANS UNE OPÉRATION D'EXTERMINATION DANS QUATORZE (14) IMMEUBLES DU SECTEUR DE LA RUI VIAU-ROBERT AU DOMAINE RENAISSANCE.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 20 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination dans quatorze (14) immeubles du secteur de la RUI Viau -Robert au Domaine Renaissance.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1195180005

CA19 13 0108

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 7 000 \$ À GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD POUR SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES AYANT UNE LIMITATION FONCTIONNELLE DANS SES CAMPS DE JOUR, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (PALÎM) 2019-2020.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 7 000 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour soutenir l'accompagnement de jeunes ayant une limitation fonctionnelle dans ses camps de jour, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2019-2020.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1195180004



CA19 13 0109

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE DE 5 000 \$ À NATURE-ACTION QUÉBEC INC. POUR LE PROJET DE MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE SUBVENTION DE COUCHES LAVABLES AUX FAMILLES LÉONARDOISES.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière maximale de 5 000 \$ à Nature-Action Québec inc. pour le projet de mise en place d'un programme de subvention de couches lavables aux familles léonardoises.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1197281002

CA19 13 0110

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 3 200 \$ AU REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS EN APPUI AU PROJET DE PATROUILLE DE SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE (PATROUILLE VERTE) POUR L'ANNÉE 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 3 200 \$ au Regroupement des éco-quartiers en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.11 1193385005

CA19 13 0111

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À LA FONDATION DE L'HÔPITAL MARIE-CLARAC POUR L'ANNÉE 2019.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'accorder une aide financière de 500 \$ à la Fondation de l'Hôpital Marie-Clarac, dans le cadre de son cocktail-bénéfice 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.12 1190219012

CA19 13 0112

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MARS 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1190512007

CA19 13 0113

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MARS 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1194868004

CA19 13 0114

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-354 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN D'INTERDIRE LES USAGES DE « VENTE DE CANNABIS », DE « TRANSFORMATION DE CANNABIS » ET DE « CULTURE DE CANNABIS ».

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-354 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'interdire les usages de « vente de cannabis », de « transformation de cannabis » et de « culture de cannabis », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.01 1194871010



CA19 13 0115

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-354 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN D'INTERDIRE LES USAGES DE « VENTE DE CANNABIS », DE « TRANSFORMATION DE CANNABIS » ET DE « CULTURE DE CANNABIS ».

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1886-354 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'interdire les usages de « vente de cannabis », de « transformation de cannabis » et de « culture de cannabis ».

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1194871010

CA19 13 0116

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2240-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2019) (2240) AFIN DE MODIFIER ET D'AJOUTER DES TARIFS EN MATIÈRE CULTURELLE.

Avis de motion est donné par madame la conseillère Patricia R. Lattanzio de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2240-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (2240) afin de modifier et d'ajouter des tarifs en matière culturelle, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.02 1195021006

CA19 13 0117

ADOPTER L'ORDONNANCE 2240, O-5 EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2019) (2240) AFIN D'ACCORDER UNE GRATUITÉ À ASSOCIATION RÉGIONALE DE BASEBALL DE MONTRÉAL POUR L'UTILISATION DES TERRAINS DE BASEBALL NATUREL ET SYNTHÉTIQUE DU PARC GIUSEPPE-GARIBALDI DANS LE CADRE DES CHAMPIONNATS PROVINCIAUX DE BASEBALL, CATÉGORIE B, DU 23 AU 25 AOÛT 2019.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter l'ordonnance 2240, O-5 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation des terrains de baseball naturel et synthétique au parc Giuseppe-Garibaldi à Association régionale de baseball de Montréal dans le cadre des championnats provinciaux de baseball, catégorie B, du 23 au 25 août 2019, en vertu de l'article 15 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (2240).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1195021004

CA19 13 0118

AUTORISER LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ET ADOPTER L'ORDONNANCE 2144, O-9 EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (2144) AFIN DE PERMETTRE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, POUR CHAQUE ÉVÉNEMENT PRÉVU AU CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MOIS DE MAI 2019.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Pour la tenue des événements spéciaux selon le calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de mai 2019 en pièce jointe au sommaire décisionnel 1195021005 :

D'adopter l'ordonnance numéro 2144, O-9 intitulée : Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de mai 2019.

D'autoriser, pour la tenue de ces événements :

- la vente d'aliments;
- la vente et consommation de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson;
- l'utilisation de la voie publique et la fermeture temporaire de rues dans le cadre des processions ou de spectacles en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1195021005



CA19 13 0119

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2119-9 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (2119) AFIN DE MODIFIER ET D'AJOUTER CERTAINS POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 1er avril 2019;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2119-9 intitulé : Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119) afin de modifier et d'ajouter certains pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1195021002

CA19 13 0120

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 – 9464-9500, BOULEVARD LACORDAIRE – LOT NUMÉRO 5 322 204 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 2 avril 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la demande de modification au règlement de zonage numéro 1886 concernant le bâtiment situé aux 9464-9500, boulevard Lacordaire, lot numéro 5 322 204 du cadastre du Québec, dans la zone C08-13, afin d'autoriser l'usage « institution d'enseignement de matières académiques et bureau administratif d'institution d'enseignement », faisant partie de la classe d'usages « Communautaire, institutionnelle et administrative (p2) », dans la zone C08-13 et il est résolu d'entreprendre les procédures pour modifier le règlement de zonage numéro 1886 afin d'autoriser spécifiquement l'usage « institution d'enseignement de matières académiques et bureau administratif d'institution d'enseignement » dans cette zone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1195909008

Le 6 mai 2019

CA19 13 0121

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-355 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE COMMERCE C08-13.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-355 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Commerce C08-13, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.07 1195909010

CA19 13 0122

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-355 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE COMMERCE C08-13.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1886-355 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Commerce C08-13.

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1195909010

CA19 13 0123

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 8610, RUE GROUARD – LOT NUMÉRO 1 334 474 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 2 avril 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-08 visant l'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8610, rue Grouard, lot numéro 1 334 474 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1194871008



CA19 13 0124

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2019-01/C02-03 - 5500, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN - LOT NUMÉRO 1 123 898 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 mars 2019.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 17 avril 2019;

ATTENDU QUE ce second projet de résolution est identique au premier projet adopté lors de la séance du 1er avril 2019;

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 avril 2019 et d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un second projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2019-01/C02-03, visant à autoriser la reconstruction d'un bâtiment commercial ne respectant pas le nombre minimal d'étages, le nombre minimal de cases de stationnement et le pourcentage minimal de maçonnerie, pour le bâtiment commercial isolé situé au 5500, boulevard Métropolitain, dans la zone C02-03.

Les termes de la résolution sont les suivants :

**CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique sur le lot numéro 1 123 898 du cadastre du Québec, tel qu'identifié au plan de localisation de l'annexe A.

**CHAPITRE II
AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, est autorisé aux conditions prévues à la présente résolution, le remplacement du bâtiment commercial isolé situé au 5500, boulevard Métropolitain, lot numéro 1 123 898 du cadastre du Québec.

À cette fin, il est notamment permis de déroger aux articles 6.2.3.1 d), 6.2.9.1 a) et b), et 10.2.1 du Règlement de zonage numéro 1886, ainsi qu'à la grille des usages et normes de la zone C02-03 quant à la hauteur en étage minimal.

**CHAPITRE III
CONDITIONS**

3. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres et des arbustes qui seront plantés ou maintenus sur le terrain visé par la demande de permis. Un arbre doit avoir un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à cinq centimètres (5 cm) à une hauteur de un mètre cinquante (1,50 m).

Les espaces extérieurs doivent être aménagés conformément au plan d'aménagement paysager visé au premier alinéa.

4. Au moins vingt et un (21) arbres doivent être plantés sur le site visé.

Le 6 mai 2019

5. L'espace de stationnement extérieur doit comprendre au moins 95 cases de stationnement, incluant les cases requises pour personnes à mobilité réduite et les cases prévues près des bornes électriques.
6. La surface totale des murs extérieurs du bâtiment, à l'exclusion d'une surface vitrée et d'une ouverture, doit comprendre une proportion équivalant à au moins 74 % de maçonnerie solide.
7. Un nombre maximal de 44 luminaires de plafond est autorisé dans la zone entourée d'un trait bleu de l'annexe B, au 2^e et 3^e étage de la portion du bâtiment qui comprend trois (3) étages.
8. Les 2^e et 3^e étage du mur arrière donnant sur la rue Antonio-Dagenais de la portion du bâtiment qui comprend trois (3) étages, de même que les 2^e et 3^e étage du mur latéral portant le titre de « élévation côté nord », doivent être recouverts d'un verre teinté et d'un verre opaque, tel qu'illustré et selon les spécifications techniques indiquées au plan de l'annexe C.

CHAPITRE IV DISPOSITIONS FINALES

9. Une demande de permis de construction complète et conforme, relativement aux travaux visés par le projet particulier, doit être déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises dans les douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.
10. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.
11. Les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
12. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

Annexe A

Document intitulé « Plan accompagnant le certificat de localisation », préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, le 12 décembre 2002 et portant la minute 4119

Annexe B

Document intitulé « Plan d'aménagement intérieur, localisation des luminaires de plafond » reçu par courriel le 26 février 2019 par Vincent Dussault

Annexe C

Document intitulé « Élévations » préparé par Poirier Fontaine architectes inc en date du 21 mars 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1195909001



CA19 13 0125

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2227-3 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (2227) AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE SUR CERTAINES RUES.

Avis de motion est donné par madame la conseillère Patricia R. Lattanzio de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2227-3 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin de modifier la limite de vitesse sur certaines rues, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.10 1193022005

CA19 13 0126

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENU LE 2 AVRIL 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1193385006

CA19 13 0127

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - MARS 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1197888004

Le 6 mai 2019

CA19 13 0128

DÉPÔT DU BILAN 2018 DU PLAN D'ACTION EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE 2016 - 2018 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du bilan 2018 du Plan d'action local 2016-2018 en accessibilité universelle de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1190219007

CA19 13 0129

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h 31, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2019.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement